

1/ Audition au CSPLA



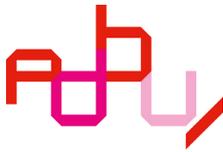
Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) a auditionné plusieurs acteurs dont l'ADBU et COUPERIN lors de sa séance plénière du 25 mars 2014. Les débats ont exclusivement porté sur la question du TDM (*Text and Data Mining*). En effet, dans le cadre du projet de révision de la directive « copyright » 2001/29, la commission européenne avait initié plusieurs groupes de travail, dont un sur le TDM. L'inscription de cette réflexion dans le processus « Licenses for Europe », puis la décision de la commission de considérer la voie contractuelle (licences) comme la seule possibilité d'ouvrir l'usage légal du TDM, a entraîné le retrait des négociations de plusieurs acteurs majeurs, dont LIBER, et le renvoi de la question vers les États. C'est dans ce cadre que le CSPLA a été saisi de la question en France.

Nous vous proposons de prendre connaissance du [communiqué commun ADBU – COUPERIN](#) sur la question stratégique du *text and data mining*, qui s'inscrit dans la droite ligne de la contribution de l'ADBU dans le cadre de la consultation pour l'éventuelle révision de la directive [2001/29- copyright](#).

2 / Formation des conservateurs



Le CNFPT a prévu lors de son conseil d'administration du 9 avril prochain de mettre au vote une résolution dénonçant de la convention qui lie le CNFPT à l'Enssib pour la formation des conservateurs territoriaux des bibliothèques. L'ABF, l'ADBGV, et l'ADBU ont manifesté le 4 mars dernier leur opposition à ce projet par un courrier adressé à Monsieur François



Deluga, président du CNFPT, en sollicitant cette semaine l'intervention de M. Philippe Laurent, président de la FNCC et du CSFPT.

Si comme toute formation, celle dispensée à l'enssib, malgré des avancées en 2011, peut et doit être améliorée, l'ADBU promeut une fonction publique de métiers, pour laquelle l'unité de la formation des conservateurs des bibliothèques est la garantie d'une véritable transversalité.

L'unicité de notre métier prime sur les environnements dans lequel il s'exerce.

[Courrier adressé à François Deluga, président du CNFPT, 4 mars 2014](#)

[Courrier adressé à Philippe Laurent, président du CSFPT, le 7 avril 2014](#)

3/ Bibcamp : le site web dédié et le formulaire d'inscription en ligne !



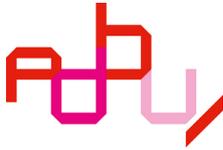
L'ADBU organise le 6 juin 2014 à Paris un [BIBCAMP](#) . Les inscriptions sont closes. Les 80 places que nous avons prévues pour cet événement sont parties en 24 heures !

Rendez-vous désormais sur notre [site](#), conçu comme une passerelle pour la [co-construction](#) du non-programme de la non-conférence de la doc de l'ESR ! Inscrivez-vous et venez contribuer pour faire de cet événement un jalon de la réflexion sur les bibliothèques et la documentation à l'heure du numérique !

4/ Stratégie nationale de l'IST : retour sur le séminaire de la DIST



À l'initiative de la [DIST](#) du CNRS et de son directeur Renaud Fabre, s'est tenu les 18 et 19 mars à l'antenne de Meudon le colloque « Innovation et gouvernance de l'IST » auquel



étaient invités, à côté des organismes de recherche, l'ADBU, L'ABES, COUPERIN, et la CPU.

Les actes du colloque seront publiés en avril et le site de référence sur la stratégie IST du CNRS est désormais en ligne à l'adresse suivante :

<https://intra.core-cloud.net/projets/PAP/SitePages/Accueil.aspx>

La première journée du colloque a été partiellement consacrée et sous forme d'ateliers à « l'étendue et les formes de l'innovation » et s'est achevée par une conférence d'Alain Bensoussan sur le «Le droit numérique et les plateformes : un enjeu dominant pour la science et l'IST », qui a notamment mis l'accent, au-delà de son aspect technique, sur la fonction de régulation sociale du droit, porteur de valeurs. Sous cet angle, un droit de la science ouverte est à inventer, dont les valeurs sont à articuler avec celles du droit de la propriété intellectuelle.

La seconde journée avait pour thème « Une politique de l'IST pour la science publique ». Renaud Fabre a rappelé à cette occasion que la gouvernance de l'IST se devait d'être partagée entre EPST et universités.

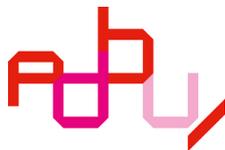
Cette seconde journée a principalement été l'occasion pour l'INIST de présenter son projet d'ingénierie des connaissances 2014-2018, véritable feuille de route pour les années à venir, positionnant l'institut comme un partenaire IST pour tout l'ESR. Pour l'INIST il s'agit, avant tout, de pouvoir passer d'une logique industrielle à une logique de service afin de répondre aux nouveaux enjeux liés à l'IST (données de la recherche, veille, ingénierie sémantique et terminologique) grâce à 14 activités identifiées en connexion avec les PAP (plan d'actions partagées) du CNRS.

La matinée accueillait une table ronde « **quelles perspectives pour l'action commune ?** » regroupant Joël BERTRAND - Directeur général délégué pour la science du CNRS, Emmanuelle JANNES-OBBER - Présidente d'EPRIST, Alain ABECASSIS - Stratégie des territoires - MESR, Jean-François BALAUDE - Président Université Paris Ouest Nanterre La Défense - CPU, Christophe PERALES - Président de l'ADBU, Jérôme KALFON - Directeur de l'ABES, Gregory COLCANAP - Coordonnateur du Consortium COUPERIN.

La plupart des orateurs ont souligné l'existence d'une opportunité pour l'action commune et la nécessité de travailler ensemble à une stratégie nationale de l'IST. Ils ont tous pointé l'importance de la coopération entre acteurs pour faire une réalité du projet de science ouverte et l'importance des professionnels de l'IST dans cet agenda.

En écho aux voies tracées lors de la table ronde, les interventions de Christine Weil-Miko et d'Emmanuelle Janes-Ober, respectivement vice-présidente et présidente d'EPRIST, venaient rappeler l'importance des collaborations entre organismes et avec les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Les rencontres entre l'ADBU et EPRIST se sont d'ailleurs multipliées ces derniers mois à l'initiative de notre association, afin de réfléchir aux politiques documentaires de site, et à leur articulation avec la politique documentaire nationale. Les propositions issues de ce travail seront portées conjointement par l'ADBU et EPRIST auprès du MESR.

Renaud Fabre a conclu la seconde journée du colloque en rappelant le caractère obligatoirement collectif que doit adopter, pour avancer, le pilotage de la Stratégie nationale de l'IST.



5/ Congrès ADBU – 2014



Le congrès 2014 de l'ADBU se tiendra à Strasbourg du 2 au 4 septembre 2014 au palais des congrès de la ville de Strasbourg. La journée d'étude du mercredi 3 septembre portera sur l'impact sociétal des bibliothèques universitaires en France. Nous poserons la question suivante : "Bibliothèques universitaires et IST : quelle(s) valeur(s) ?"

Traditionnellement, notre assemblée générale se tiendra en matinée du premier jour. N'oubliez-pas pour y participer de renouveler votre adhésion.

Le programme est en cours d'élaboration et nous vous le communiquerons prochainement ainsi que toutes les informations pratiques quant à votre participation au congrès.

Notre soirée de gala se tiendra, quant à elle, le mercredi 3 septembre.

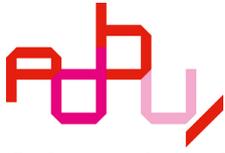
Le congrès est un moment particulièrement important de la vie de notre association et nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux.

6/ Campagne d'adhésion 2014



La campagne d'adhésion 2014 est lancée. Vous avez été très nombreux à nous rejoindre en 2013 et nous vous en remercions. Votre soutien, indispensable à la poursuite de notre ambition, c'est la possibilité pour l'ADBU de continuer à vous représenter et à faire entendre votre voix auprès des instances de décision.

L'ADBU est notre association, celle de tous les cadres documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche



Qui peut devenir membre de l'ADBU ?

« Sont membres de l'association les personnes physiques agents publics de catégorie A (ou équivalent hors fonction publique) exerçant des fonctions de responsabilités documentaires dans un établissement ayant des activités liées à l'enseignement supérieur, à la recherche publique et à la formation des professionnels de la documentation¹. »

Extrait des statuts Titre II – Article 5

Quelles sont les modalités d'adhésion ?

L'adhésion groupée est le moyen le plus efficace de soutenir l'action de l'ADBU. Elle est prise en charge par l'établissement.

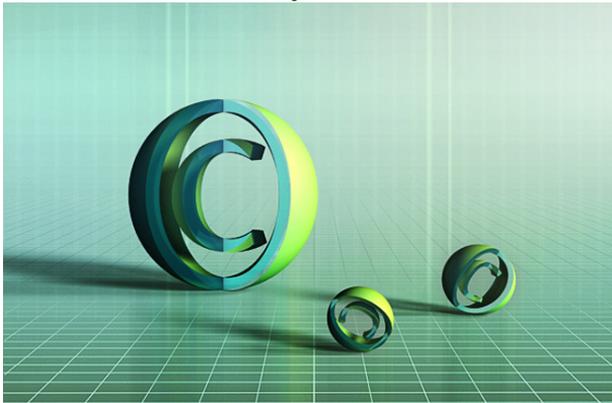
L'adhésion individuelle reste possible à titre personnel.

Pour plus de détails sur ces différentes modalités, vous pouvez vous reporter au règlement intérieur (version du 5 septembre 2012).

[Adhésion groupée](#)

[Adhésion individuelle](#)

7/ Consultation européenne sur le droit d'auteur

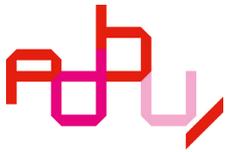


LA POSITION DE L'ADBU EN 10 POINTS

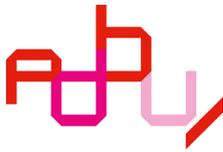
La Commission Européenne a lancé une consultation publique sur le droit d'auteur, pour laquelle les contributions étaient attendues pour le 5 mars dernier. Il s'agit d'examiner la nécessité de faire évoluer la directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, qui détermine le cadre accordé aux exceptions au droit d'auteur, dont bénéficient notamment les bibliothèques. L'ADBU, au regard de l'enjeu, et au même titre que d'autres acteurs français et européens, a souhaité répondre à la consultation et faire entendre la voix des bibliothèques universitaires françaises, défendant un retour à un meilleur équilibre entre intérêts particuliers et intérêt général, au bénéfice de ce dernier.

Le présent texte synthétise les principales positions défendues par l'association. Pour une vue plus complète, on se reportera à la réponse elle-même, [publiée ici](#).

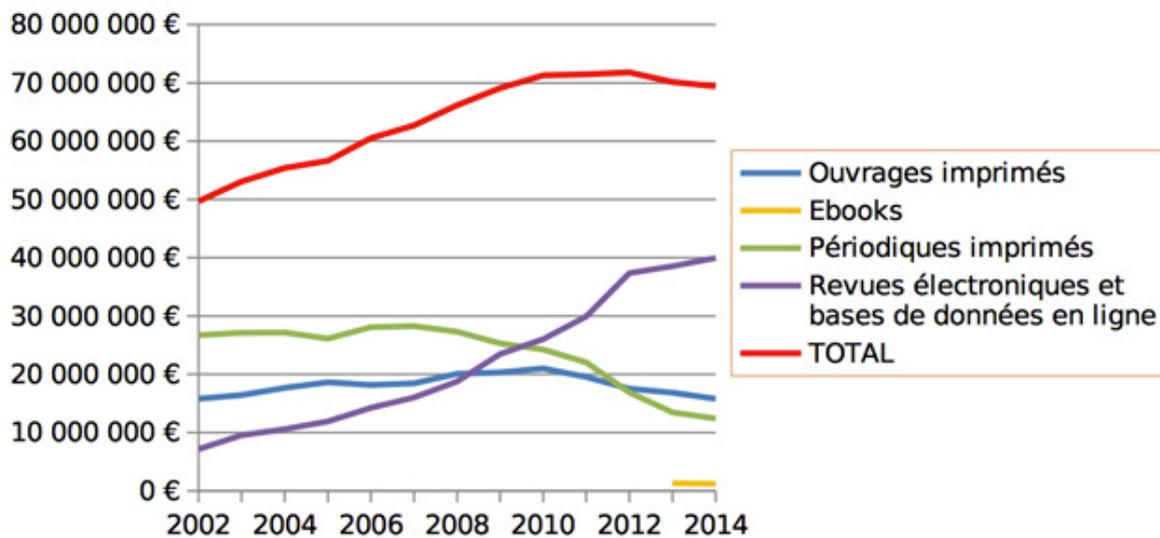
¹ Outre les personnels de la filière bibliothèque, cela inclut notamment les cadres des filières AENES, ASU, ITA ou ITRF, les



1. Les bibliothèques universitaires défendent et promeuvent la circulation la plus large et la plus fluide possible des contenus publiés, dans le respect du droit d'auteur ; à l'intérieur du monde académique européen, la norme doit être le libre échange des contenus scientifiques et pédagogiques, condition nécessaire pour maintenir voire relancer la compétitivité des universités européennes ; la mise en œuvre d'un régime inspiré du *fair use* américain constituerait une avancée importante en ce sens ;
2. Un statut juridique positif doit être donné au domaine public, aujourd'hui uniquement défini en creux par rapport à la période d'exploitation des droits d'une oeuvre ;
3. Conformément à la convention de Berne, il importe de ramener les droits patrimoniaux à 50 ans après la mort de l'auteur, contre 70 ans actuellement ; cela constituerait un premier pas vers un rééquilibrage nécessaire en faveur de la libre circulation des idées, opinions, faits et données ;
4. En matière d'exceptions au droit d'auteur, la voie réglementaire est systématiquement préférable à la voie contractuelle, la première devant en outre toujours prévaloir sur la seconde ;
5. Les exceptions autorisées par la directive de 2001 ont vocation à être élargies (indisponibles, archives ouvertes, numérisation de masse, Text and Data Mining, etc.) et à intégrer pleinement les documents numériques, le régime actuel d'exceptions contraignant trop fortement les bibliothèques dans les services qu'elles offrent autour du numérique ; quant au signalement, au moyen d'hyperliens, de tout document rendu disponible sur le Web, il ne doit en aucune manière être soumis à autorisation du titulaire des droits d'auteur ;
6. Les exceptions autorisées par la directive de 2001 doivent être systématiquement et à brève échéance transposées dans les droits nationaux des États membres ; cette transposition doit être exhaustive et obligatoire, le millefeuille des situations nationales nuisant à la nécessaire circulation des contenus scientifiques et pédagogiques au sein du monde académique ; au-delà de cette nécessaire transposition de la directive, un droit à expérimenter de nouvelles exceptions doit être explicitement accordé aux États membres, et de telles expérimentations encouragées ;
7. Concernant les œuvres orphelines, l'intérêt public réside dans la diffusion la plus large possible de celles-ci dans les bibliothèques et institutions similaires, ceci afin d'éviter la création d'un trou noir culturel, jusqu'à leur entrée, à terme, dans le domaine public ;
8. La préservation des œuvres, au nom de l'héritage culturel européen dont les bibliothèques sont les garantes, passe par la nécessaire multiplication des copies de sauvegarde, qu'aucun moyen technique – DRM – ne doit venir empêcher ni même perturber, au risque de voir disparaître tout ou partie de l'héritage culturel européen du 21^e siècle ;
9. Dans le contexte émergent du Web de données et du *linked data*, la puissance publique se doit de jouer un rôle majeur dans la production, la maintenance et la mise à disposition de tous de systèmes d'identifiants permanents, actionnables, partagés et contrôlés ;
10. Une doctrine européenne doit être édictée concernant le dépôt légal du Web relatif à l'héritage culturel européen, afin d'éviter la perte irrémédiable et hautement préjudiciable de tout ou partie de ce dernier.



8 / Baisse des budgets des bibliothèques universitaires



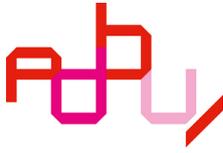
Le 24 mars l'ADBU faisait savoir par un communiqué de presse que la baisse des budgets des SCD et la hausse conjointe des abonnements aux revues scientifiques (électroniques notamment) provoquaient un appauvrissement des fonds documentaires : - 20 % d'achats d'ouvrages en 5 ans.

Notre communiqué a été largement repris, par [Actualité](#), l'[AEF](#), [France Info](#), [Libération](#), [Le Figaro étudiant](#), ou encore [Digischool](#).

9/ Retour sur la journée « Ré-informatiser à l'heure du SGBM »



Le 20 février 2014, dans l'auditorium de la BULAC, l'ABES répondait à l'invitation faite par l'ADBU de venir présenter les dernières avancées du projet SGBM (Système de gestion de bibliothèque mutualisé). Devant une audience de plus de cent personnes, Jérôme Kalfon (directeur de l'ABES), Jean Bernon (ABES) et Grégory Miura (ADBU) entre autres, ont pu alterner les présentations et les séances de questions – réponses avec la salle. Les échanges ont été nombreux et riches et nous vous invitons à écouter les [podcasts réalisés](#) à l'occasion de cette journée d'information.



Cette journée a été l'occasion pour l'ABES d'affirmer un nouveau positionnement pour passer d'un "rôle décisionnaire où prédomine la tutelle" à une "approche de co-décision" avec les établissements de son réseau.

Retour en détail sur le contenu cette journée en compagnie de l'organisateur de cet événement, Grégory Miura (Université Bordeaux Montaigne) qui pilote également la commission Signalement et système d'information de l'ADBU

Cette journée d'information a-t-elle remplie ses objectifs selon vous ?

Oui totalement, et surtout dans les conditions dans lesquelles nous avons mis en place cette journée. Nous avons pris la décision avec l'ABES de faire cette journée début janvier pour un événement devant se tenir à peine un mois après. À notre grande satisfaction les inscriptions ont été nombreuses (environ 110) et les présents tout autant (plus d'une centaine). Les échanges ont été nourris et l'ensemble de la délégation de l'ABES a pu apporter un nombre conséquent de précisions sur les divers aspects du projet SGBM. Notre seconde satisfaction est d'avoir attiré des non-adhérents et des fournisseurs. Cela illustre bien notre volonté de faire de cette journée un débat, le plus ouvert possible, autour de la question de la ré-informatisation et du SGBM (Système de gestion de bibliothèque mutualisé). Un point à signaler : nous n'avons pas relevé la présence du ministère (MESR) alors que le ministère de la Culture était présent dans la salle.

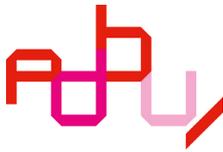
Notre volonté dans l'organisation de cet événement est de mettre l'ADBU au centre des différents questionnements qui agitent notre profession quant au numérique et plus particulièrement au SGBM. Et c'est réussi. Nous avons par ailleurs pu annoncer la tenue d'un [Bibcamp](#) à Paris pour la première quinzaine de juin où nous espérons voir tous les acteurs du numérique dans les bibliothèques universitaires ! Cet événement, je tiens à le préciser, sera gratuit et sur simple inscription.

Quels enseignements, en tant que modérateur, tirez-vous de cette journée ?

On a pu voir un grand nombre de points de vue s'exprimer sur la direction que prenait le projet SGBM avec des précisions apportés sur des pans du projet qui peuvent apparaître plus complexes comme le [Hub de métadonnées](#) et [BACON](#).

Nous avons aussi pu échanger sur les scénarii d'évolution du SUDOC à l'échelle nationale et dans un contexte où la frontière entre catalogage et production de métadonnées est désormais poreuse. De la même manière les échanges ont été nombreux et motivés sur la question de l'*Open Source* : même si les solutions existent aujourd'hui en tant que telle ([Kuali OLE](#) par exemple), elles semblent difficilement déployables, dans l'état de l'art actuel, sans l'investissement d'un groupe d'établissements. Néanmoins c'est une vraie question et l'ADBU souhaite que cette option soit prise en considération dans l'avancement du projet SGBM.

Sur d'autres points il est moins facile de trouver le consensus. On ne saisit pas très bien, à ce stade du projet SGBM, la nécessité absolue de le déployer via une solution en *cloud*, qui serait alors un prérequis technique pour le SGBM. Prérequis qui pose plusieurs questions dont celle de l'articulation "obligatoire" entre une logique outil et une logique de production pour obtenir des données compatibles dans de multiples environnements.



Quels autres points saillants ont été mis en avant dans les échanges ?

Un point fondamental selon moi a pu être répété plusieurs fois durant cette journée : la priorité de la documentation électronique et son corollaire, le renforcement nécessaire des projets BACON et Hub. Autre point de la plus grande importance : nous avons désormais un projet SGBM, qui semble être revenu d'une position relativement dogmatique de la "solution unique" pour tous à un primat du choix de l'établissement et donc d'un accompagnement de l'ABES qui a d'ailleurs été rappelé à de nombreuses reprises par son directeur Jérôme Kalfon. Cette thématique nous a d'ailleurs conduit en fin de journée à la question primordiale de la gestion des ressources humaines (GRH) et des compétences dans le cadre mis en place par des projets de type SGBM avec une organisation du travail reposant plutôt sur des fonctions de traitement de données et de liens que sur des supports (monographies et périodiques imprimées d'un côté et ressources numériques acquises ou produites de l'autre).

Pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet de la GRH en regard du projet SGBM ?

En premier lieu il convient de tordre le cou à une idée communément répandue : l'objectif du SGBM serait de réaliser *de facto* des économies d'échelle en termes de ressources humaines et de budget. C'est un leurre. Les économies ne se mesurent que sur la durée et dans un contexte d'emploi public, les services ne sont pas appelés à décroître. Il conviendrait de parler de transfert et de modification des charges qui permettent de réaffecter des personnels sur les tâches critiques de gestion des ressources numériques, de médiation ou de production. Ce changement de paradigme nécessite un véritable accompagnement ! Certains SCD sont d'ailleurs relativement en avance sur le sujet comme le témoignage de Julien Sempéré (Paris Descartes) l'a montré. Nous devons aller vers de nouvelles modalités de travail basées sur la co-construction, le collaboratif et non plus sur la segmentation des tâches. Les projets BACON et Hub pourraient très bien nous servir de véhicule dans cette conduite du changement.

Vous pouvez retrouver les supports de présentation des différents intervenants de la journée d'information en 2014 sur le devenir de nos applications de gestion et de production dans le contexte du démarrage du projet de système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM).

Problématique de la ré-informatisation en 2014 Grégory Miura, ADBU SSI

Le SGBM en contexte à l'ABES, quelle stratégie et liens avec les autres projets (BACON, hub de métadonnées) ? Jérôme Kalfon, ABES

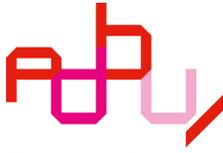
Organisation du projet SGBM et premiers travaux Jean Bernon, ABES

Produire en réseau : point sur l'étude catalogage Marianne Giloux, ABES

Podcasts disponibles

Problématique de la ré-informatisation en 2014 - Grégory Miura, ADBU SSI

Le SGBM en contexte à l'ABES, quelle stratégie et liens avec les autres projets (BACON, hub de métadonnées) ? - Jérôme Kalfon, ABES



Organisation du projet SGBM et premiers travaux - Jean Bernon, ABES

Produire en réseau : point sur l'étude catalogage - Marianne Giloux, ABES

En être ou pas ? Le réseau et les sites pilotes - ADBU SSI et GT Pilotes SGBM

10/ - Compte-rendu réunion ADBU-MISTRD du 14 février 2014



Le 14 février une délégation de l'ADBU a rencontré la MISTRD pour un échange de vues sur plusieurs sujets et notamment, [la carte documentaire nationale, les questions de pédagogie universitaire, l'offre de manuels numériques en 1^{er} cycle, la mise en place de BSN 10 et la refonte de l'ESGBU](#).

Les questions relatives aux politiques de site ont également été abordées et ont aussi fait l'objet d'un échange avec Alain Abécassis, Chef du service de la coordination stratégique et des territoires le 3 mars 2014. Le ministère est en attente des propositions du groupe de travail commun ADBU – EPRIST sur ce sujet, et s'étonne du faible nombre de projets documentaires présents dans les réponses aux appels à projets de la vague D. En effet, si la faisabilité de certains projets s'accommode mal du contexte budgétaire actuel, très contraint, une dotation de 90 postes existe néanmoins pour la documentation, dans le cadre des contrats. Elle doit permettre certaines avancées.

11/ Gros plan sur... Virgil Laguin



Qui est Virgil Laguin ?

C'est tout simplement un graphiste de talent, qui entre mille choses, est aussi l'auteur de la [charte graphique](#) de l'ADBU.

Nous vous invitons à découvrir son travail par le biais d'un article que le magazine [intramuros](#) lui a récemment consacré.